

mauvais livres, tandis qu'elle n'a jamais cessé d'encourager de ses éloges les bons ouvrages et les auteurs consciencieux.

M.-E. M.

REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES. 12 numéros par an. Paris. Roger et Chernoviz, libraires.—Abonnement, 15 francs.

Le but de cette revue est suffisamment indiqué dans son titre. Elle est parvenue à son 57^{me} volume.

Le cahier de janvier 1888 contient les articles suivants: *Les indulgences devant l'histoire et le droit canon*, *Etudes morales sur l'hypnotisme*, *Le progrès de la doctrine religieuse dans l'Eglise*. Les deux derniers ne manquent point d'une certaine actualité.

On sait que la question de l'hypnotisme préoccupe fort aujourd'hui les physiologistes et les moralistes. L'article que la *Revue des sciences ecclésiastiques* lui consacre dans ce numéro fait suite à plusieurs autres et traite la question au point de vue moral. Voici quelles sont les conclusions de cette étude :

“La morale réproouve l'usage de l'hypnotisme fait sans nécessité, en flétrit, à plus forte raison, les abus, et s'élève contre les dangers qu'il fait courir. Elle impose à son endroit une réserve d'autant plus grande qu'elle sait que Satan pêche en eau trouble, que même il s'est fait sentir plusieurs fois dans des phénomènes qui débutaient par l'hypnotisme et qui finissaient par le spiritisme.....Que les médecins ne choisissent pas indistinctement entre l'hypnotisation et la chloroformisation pour anesthésier un sujet à opérer, car dans le chloroforme ils possèdent un procédé sûr, dans l'autre un anesthétique douteux ; les devoirs de leur profession ne leur permettent pas d'employer une thérapeutique douteuse, quand ils en possèdent une autre d'une efficacité certaine.”

L'autre article est une réfutation de cette assertion, si souvent déjà réfutée, que l'Eglise est ennemie de tout progrès, tandis qu'au contraire elle n'a rien de plus à cœur que le véritable progrès de l'humanité. Elle rejette, il est vrai, les théories hasardées, les utopies faussement décorées du nom de science, la liberté sans frein, l'indépendance absolue, qui en définitive sont plutôt des obstacles au vrai progrès. L'auteur se borne, dans cet article, à parler du progrès de la doctrine religieuse dans l'Eglise, et il l'étudie successivement avant Jésus-Christ, par Jésus-Christ et les apôtres, et enfin après les apôtres. Depuis les apôtres, il n'y a plus dans l'Eglise de révélation publique et sociale ; en quoi donc alors peut consister et consistera jusqu'à la consommation des siècles le progrès de la doctrine religieuse ? Saint Vincent de Lérins répond admirablement à cette question : “La loi des âmes imitera la loi des corps qui, dans le cours des années, acquièrent le développement harmonieux de toutes les parties sans cesser d'être ce qu'ils étaient. C'est cette loi de progrès que doit suivre la vérité religieuse. Il est certes bien permis de creuser avec le temps les enseignements de notre céleste philosophie, pour exprimer des concepts plus achevés. Qu'on les